


*Document sans valeur  
le 21/01/2020 : le tribunal administratif*  


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CLERMONT-FERRAND

DECISION DU

21/01/2020

N° E20000002 /63

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 14/01/2020, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Huriel demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de modification du plan local d'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la décision par laquelle le président du Tribunal a délégué à Mme Catherine Courret les attributions énumérées aux articles susvisés ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Dominique Freylone est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à la commune d'Huriel et à Monsieur Dominique Freylone.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21/01/2020

La vice-présidente,

  
Catherine Courret